



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2025-92

Séance du 15 juillet 2025

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 juillet 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sise 1 route des écoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Votants : 23

OBJET : INSCRIPTION DU PÉRISCOLAIRE DE THORENS-GLIÈRES AU CONCOURS CUBE ECOLE

Présents : ALESINA C. – ANSELME C. – BOCQUET J. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALAIS I. – BÉVILLARD J-P. – BOUCLIER S. (pouvoir à C. BURDIN) – ESCALON-DESTRUEL J-S (pouvoir à C. ALESINA) – MAXENTI J-C. (pouvoir à J. BOCQUET) – NICOLAS A. (pouvoir à N. REYDET) – PONTAIS M. (pouvoir à C. ANSELME)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – FILLION L. – LAFFIN C. – RÉVEILLON É. – VINDRET R

Secrétaire de séance : JACOB C.

Entendu l'exposé suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de sobriété énergétique, la commune de Fillière souhaite renforcer l'implication de ses services publics, notamment en sensibilisant les plus jeunes à la transition écologique. À ce titre, la participation à des dispositifs nationaux de réduction des consommations énergétiques représente une opportunité éducative, environnementale et citoyenne.

Le concours CUBE (Concours Usages Bâtiment Efficace), vise à accompagner les collectivités dans l'amélioration des performances énergétiques de leurs bâtiments. Il repose sur une dynamique collective et pédagogique impliquant les usagers des sites (enfants, encadrants, agents), dans une logique de changement de comportements, de suivi des consommations et d'amélioration continue.

Engager le périscolaire de Thorens-Glières dans ce concours permettra d'ancrer localement ces enjeux, tout en valorisant l'établissement et ses équipes dans une démarche innovante, concrète et fédératrice.

Le **Championnat de France des Économies d'Énergie** repose sur un principe clé : optimiser votre consommation d'énergie sans impacter votre confort ou votre activité.

- **Réduire les consommations d'énergie** grâce à des gestes simples au quotidien.
- **Améliorer le confort d'usage** grâce à une meilleure gestion des équipements.

- **Impliquer élèves, enseignants, agents et collectivités dans un projet fédérateur.**
- **Renforcer la coopération et la communication** entre les différents acteurs de l'école.
- **Travailler les enjeux d'énergie** en lien avec les apprentissages scolaires.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant l'intérêt pédagogique et civique d'impliquer les enfants et les équipes technique et du périscolaire dans une démarche d'efficacité énergétique ;

Considérant que seul le site périscolaire de Thorens-Glières est éligible à ce concours ;

Considérant que cette démarche ne génère pas de coût pour la commune et peut bénéficier d'accompagnement par le biais du programme ACTEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 votants),

- **APPROUVE** l'inscription du périscolaire de Thorens-Glières au concours CUBE-Ecole, dans le cadre du programme ACTEE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette inscription et à la mise en œuvre du concours, incluant la signature de tout document utile ;
- **DIT** que les actions réalisées dans ce cadre feront l'objet d'un suivi annuel, présenté au Conseil municipal.

Le secrétaire de séance
Claude JACOB



Le Maire
Christian ANSELME

